

Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour le goudronnage de la déchetterie, ainsi que pour la construction d'un couvert

No 8/20 février 2012

Au Conseil Communal de Ballaigues

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

I. Préambule

Pour répondre à une demande des citoyens, afin d'améliorer la situation du site de la Pouet Adze, la Municipalité de la Commune de Ballaigues souhaite effectuer le goudronnage de la déchetterie, ainsi que la construction d'un couvert destiné à abriter des produits dangereux, ainsi que du petit matériel électrique et électronique.

Le Conseil communal a accepté cet investissement dans le cadre du budget ordinaire pour l'année 2012. Un projet pour construction hors zone à bâtir a déjà été soumis aux différents services cantonaux concernés par ce dossier. Il n'a pas soulevé de remarques particulières. La mise à l'enquête publique ouverte du 12 novembre au 12 décembre 2012 n'a suscité aucune opposition.

II. Description des travaux projetés

Notre commune a implanté, en 1995, cette déchetterie sur le site de l'ancienne décharge, installation permettant d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables et de créer un centre de ramassage pour ces matériaux.

La gestion des déchets est actuellement régie par le règlement communal sur la gestion des déchets. Il a été adopté par le Conseil communal en octobre 2008 et approuvé par le Conseil d'Etat en novembre 2008.

Les travaux d'aménagement et de revêtement seront exécutés sur une surface de 770 m2. Le couvert en construction bois ronds aura les dimensions suivantes, soit : - d'une longueur de 11 mètres, - d'une largeur de 5 mètres, - d'une hauteur maximale de 3 mètres 40.

./..

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'offres reçues, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

<i>Revêtement de la déchetterie</i>	<i>32'340.00</i>
<i>Ferblanterie</i>	<i>6'825.00</i>
<i>Construction de la structure</i>	<i>12'400.00</i>
<i>Semelle</i>	<i>5'230.00</i>
<i>Sous-total</i>	<i>56'795.00</i>
<i>TVA 8 %</i>	<i>4'550.00</i>
<i>Total TTC</i>	<i>61'345.00</i>
<i>Divers et imprévus</i>	<i>3'655.00</i>
Montant total TTC	65'000.00

Ces travaux seront susceptibles de faire l'objet d'une subvention cantonale prévue à l'article 37 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets. Le taux de la subvention dépendra de la classification de la commune selon sa capacité financière au moment de la prise de décision d'octroi du subside (environ 10 %).

2. Financement et répartition des frais

Les travaux seront financés par la trésorerie courante et amortis en 30 ans.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 65'000.00 afin de financer les travaux de goudronnage de la déchetterie et pour la construction d'un couvert
2. Les travaux seront financés par la trésorerie courante
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil communal et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Raphaël Darbellay

La secrétaire :

Sandra Parisot